



VILLE DE MARCHIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 Juin 2023

<p><u>Nombre de Conseillers</u></p> <p>En exercice : 27</p> <p>Qui ont donné procuration : 6</p> <p>Présents : 21</p> <p>Qui ont pris part au vote : 27</p> <p>QUORUM : 15</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six juin à dix-neuf heures,</p> <p>Le Conseil Municipal de la Ville de MARCHIENNES s'est réuni en la Salle des élus sous la présidence de Monsieur Claude MERLY, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.</p>
<p><u>Date de la convocation</u></p> <p>19.06.2023</p> <p><u>Date d'affichage</u></p> <p>19.06.2023</p>	<p>PRÉSENTS : Mrs Claude MERLY, Laurent MARTINEZ, Donato MIRAGLIA, Pascal ROUSSEAU, Bertrand RADIGOIS, Philippe DESCHODT, Quentin BERNARD, Éric EGO, Raymond WOLICKI, Jocelyn OGER, Mmes Valérie GOUPY, Carole HURIAU, Catherine KOPEC, Bernadette DEHAENE, Anne-Marie MASTROMONACO, Sylvie ROUSSELLE, Cathy NOTOT-GOS, Frédérique FERREIRA, Audrey VERHAEGHE, Brigitte WAMBRE, Jocelyne MALFIGAN</p> <p>ABSENT :</p> <p>ABSENTS EXCUSÉS : Mmes Séverine FRACKOWIAK, Mélanie DELANNOIS, Martine DELZENNE, Ms Bernard DELEMER, Serge BEAREZ, Régis NOTOT</p> <p>ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Mélanie DELANNOIS à M. Quentin BERNARD, Mme Séverine FRACKOWIAK à M. Carole HURIAU, Mme Martine DELZENNE à Mme Catherine KOPEC, M. Bernard DELEMER à M. Pascal ROUSSEAU, M. Régis NOTOT à Frédérique FERREIRA, M. Serge BEAREZ à Mme Cathy NOTOT-GOS</p> <p>SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Carole HURIAU</p>

Délibération n° 51/2023/CM/CM

Objet : Dématérialisation des instances communales

La loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité dans l'action publique est venue modifier l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant que la convocation aux séances du Conseil municipal « est transmise de manière dématérialisée ou, si les conseillers municipaux en font la demande, adressé par écrit à leur domicile ou à une autre adresse ».

A ce titre, afin de simplifier la dématérialisation de l'envoi de ces documents, la commune entend mettre à disposition des élus une tablette leur permettant de télécharger et de consulter les documents transmis.

L'assemblée délibérante est informée que la Communauté de Communes du Cœur de l'Ostrevent CCCO a dématérialisé, pour l'ensemble de ces élus, ces instances communautaires.



Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- D'accentuer la dématérialisation des instances communales en fournissant sous forme de prêt, les moyens aux élus
- Approuver le modèle de charte de mise à disposition figurant en annexe
- Autoriser Monsieur le Maire à défaut son 1^{er} adjoint à signer l'ensemble des documents nécessaires à cette mise en place

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité

Pour : 27 voix - Contre : 0 - Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Claude MERLY

